

**SERVICES TECHNIQUES**

VB/PB/AP/TB

**DECISION N° ST24-09248**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le 4<sup>ème</sup> alinéa de ladite délibération surnommée,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure un contrat pour la mission de Contrôle Technique relatif à la construction d'une classe modulaire à l'école Aristide Briand,

**CONSIDERANT** la proposition faite par la Société BTP CONSULTANTS,

**DECIDE**

**Article 1**

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°C24062 « Mission de Contrôle Technique relatif construction d'une classe modulaire à l'école Aristide Briand » **est attribué à la Société BTP CONSULTANTS – 460 La Courtine – Le Central II – 93160 NOISY LE GRAND.**

Le contrat est conclu **pour un montant de 2 757.00 € HT soit 3 308.40 € TTC.**

La prestation **prend effet à compter de sa date de notification et aura pour échéance la fin de la période de garantie de parfait achèvement des travaux.**

**Article 2**

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

**Article 3**

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**Article 4**

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 13/05/2024

La Directrice Générale des Services,

Valérie BESSIÈRE



**VILLE DE VILLEPARISIS**  
A l'attention de M.  
André PORTERIE

## **Mission de Contrôle Technique**

### **Offre n° P-CT77-2024-20-229728**

**CT - Villeparisis (77) - GS Briand -Construction d'une classe modulaire**  
**79 RUE ARISTIDE BRIAND**  
**77270 VILLEPARISIS**

Rédigée le 7/05/2024 par Sabir AZAGAGH  
06 38 58 47 73 - sabir.azagagh@btp-consultants.fr

## Le Projet

<b>Nom et Adresse du site</b>	:	79 RUE ARISTIDE BRIAND
	:	77270 VILLEPARISIS
<b>Montant des travaux</b>	:	
<b>Durée des travaux (1)</b>	:	2 Mois
<b>Date de démarrage des travaux</b>	:	4eme Trimestre 2021
<b>Description du projet</b>	:	

Il s'agit de travaux de création d'un bâtiment simple volume pour la classe supplémentaire, représentant une surface de plancher totale de 60m<sup>2</sup>.

Cette classe sera conçue pour recevoir 50 personnes au maximum. Le complexe comprendra également un dégagement, des sanitaires mixtes, dont un WC accessible PMR, jouxtant la salle de classe existante du GS BRIAND à Villeparisis.

(1) un dépassement de la durée de travaux supérieur à 1 mois donnera lieu à rémunération complémentaire

## Les Missions Retenues

### Missions au forfait global

Code Mission	Mission
LP	Mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements neufs dissociables et indissociables
SEI	Mission relative à la sécurité des personnes dans les Etablissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur
HAND	Mission relative à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées
Attestation Hand	La délivrance de l'attestation finale exigée par le Décret n° 2006-555 daté du 17 mai 2006

Sous Total € HT : 2 757,00

**Total € HT : 2 757,00**  
**TVA € (20%) : 551,40**  
**Total € TTC : 3 308,40**

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240521-ST24\_09248-AI  
Date de télétransmission : 21/05/2024  
Date de réception préfecture : 21/05/2024

## Conditions générales

Les Conditions Générales de Vente pour le Contrôle Technique d'une construction, conformes aux dispositions du Décret n° 99-443 du 28 mai 1999 relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés de Contrôle Technique (J.O. du 1er juin 1999), sont jointes à la présente.

Les Conditions Générales d'Intervention pour le contrôle technique sont disponibles sur : [www.btp-consultants.fr/cgi](http://www.btp-consultants.fr/cgi) ainsi que celle relative aux autres missions.

### Conditions d'utilisation de la marque COFRAC

Certaines missions que vous pouvez être amenés à nous confier sont réalisées sous accréditation COFRAC (accréditation BTP-Consultants - Cofrac Inspection n° 3-064) dont la portée est disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

Les rapports qui vous sont remis peuvent faire référence à cette accréditation délivrée par l'organisme COFRAC.

En acceptant notre offre vous vous engagez à ne reproduire et diffuser nos rapports que dans leur totalité et à ne faire aucune mention ou référence à la marque COFRAC, en dehors de ces rapports, dans vos correspondances et supports de communication ainsi qu'à n'en réaliser aucune reproduction et diffusion partielle.

### Politique de confidentialité

La politique de confidentialité de BTP-Consultants est consultable sur le lien : <http://www.btp-consultants.fr/confidentialite>

## Conditions particulières pour le Contrôle Technique

La mission comportera :

### En phase conception de travaux

- Rédaction et fourniture du Rapport Initial de Contrôle Technique

### En phase exécution de travaux

- Visites en cours de chantier, fourniture des fiches de visites

### En phase réception de travaux

- Rédaction du Rapport Final de Contrôle Technique

Nos Contrôleurs Techniques disposent de l'ensemble des outils leur permettant de travailler sans exiger de plans papier via les tablettes numériques et logiciels à disposition.

## Votre Investissement

Pour l'exercice des missions de contrôle technique et missions complémentaires, le montant de nos honoraires sera de **2 757,00 € HT**, soit **3 308,40 € TTC** (TVA au taux en vigueur de 20%)

### Missions au forfait global

#### Décomposition du temps d'intervention par phase (en Jours)

Phase	Spécialiste de haut niveau	Ingénieur	Technicien	TOTAL
Conception	0	0,63	0	0,63
Plans d'exécution	0	0,78	0	0,78
Chantier	0	1,26	0	1,26
Réception	0	1,35	0	1,35
Parfait achèvement	0	0,16	0	0,16
<b>Total</b>	0,00	4,18	0,00	4,18

#### Décomposition du prix par phase (en Euros)

Phase	Spécialiste de haut niveau	Ingénieur	Technicien	TOTAL
Conception	0	397,00	0	397,00
Plans d'exécution	0	468,75	0	468,75
Chantier	0	882,00	0	882,00
Réception	0	915,50	0	915,50
Parfait achèvement	0	93,75	0	93,75
<b>Total</b>	0,00	2 757,00	0,00	2 757,00

## Echéancier de facturation

Échéance	€ H.T.	€ TTC
A la remise du rapport initial	600,00	720,00
Mois M	853,50	1 024,20
Mois M+1	853,50	1 024,20
A la remise de l'attestation Hand	150,00	180,00
A la remise du rapport final	300,00	360,00

M\* = mois de démarrage des travaux



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240521-ST24\_09248-AI  
Date de télétransmission : 21/05/2024  
Date de réception préfecture : 21/05/2024

## Conditions de règlement

Le paiement s'effectuera par virement ou par chèque établi à l'ordre de BTP Consultants à 45 jours fin de mois. Nos coordonnées bancaires seront précisées sur les factures adressées selon l'échéancier précité.

Dans la mesure où ces conditions vous agréent, nous vous prions de nous retourner le bon de commande ci-joint, revêtu de votre « **bon pour commande** », de votre nom, de la date, de votre cachet commercial et de votre signature.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos éventuelles demandes de renseignements complémentaires, et vous prie d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour BTP Consultants	Pour le Client
<u>Nom</u> : Sabir AZAGAGH	<u>Nom</u> : Valérie BESSIERE
<u>Qualité</u> : Directeur d'Agence	<u>Qualité</u> : Directrice générale des Services
Cachet + signature	Cachet + signature
	
A Noisy-le-Grand,	A Villeparisis
Le 7/05/2024	Le 13/05/2024

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240521-ST24\_09248-AI  
Date de télétransmission : 21/05/2024  
Date de réception préfecture : 21/05/2024